

LE FISAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Fisac est un fonds créé par l'État qui permet aux partenaires locaux (ACCM, communes, associations de commerçants, chambres consulaires) de mettre en oeuvre :

- **des actions collectives pour favoriser tous les commerces :**

animations en centre ville, animations des associations de commerçants, etc.

- **des aides directes,**

financées spécifiquement par l'État, ACCM et la ville d'Arles pour accompagner individuellement, sous conditions, les projets d'investissement des commerçants, artisans et entreprises de service.

VOTRE INTERLOCUTEUR FISAC

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Service développement économique
Cité Yvan Audouard, 5 rue Yvan Audouard
13200 ARLES

Tél. 04 86 52 60 65 / fisac@agglo-accm.fr

Dispositif coordonné et financé par



En partenariat avec



Arles Centre Ancien

AIDES DIRECTES

- > **commerçants**
- > **artisans**
- > **entreprises de services**

**NOUS FINANÇONS VOS PROJETS
D'INVESTISSEMENT**



Fonds d'intervention pour le maintien et le développement des services, de l'artisanat et du commerce

**Communauté d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette**

Cité Yvan Audouard, 5 rue Yvan Audouard, 13200 ARLES
www.agglo-accm.fr



Arles Crau Camargue Montagnette

UN SOUTIEN POUR VOS PROJETS

Les commerçants et artisans de nos centres-villes, ont aujourd'hui plus que jamais besoin d'aide pour consolider leur dynamisme, attirer et fidéliser les clients et rappeler l'importance de consommer local.

Le commerce de proximité est un pilier fondamental de notre tissu économique; c'est pourquoi la communauté d'agglomération ACCM, avec le soutien de l'État et des chambres consulaires, a mis en place un dispositif Fisac de revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité sur **le centre ancien d'Arles, périmètre du secteur sauvegardé.**

Vos projets peuvent bénéficier d'une aide financière : n'hésitez pas à contacter le service développement économique d'ACCM ou votre conseiller consulaire. Ils répondront à toutes vos questions et vous aideront à constituer votre dossier pour financer votre projet.

LE FISAC ARLES CENTRE ANCIEN, COMMENT ÇA MARCHE ?

LE FISAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Entreprises ayant une clientèle de particuliers et un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 € par an, sédentaires ou non sédentaires

(forains, vente ambulante) inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés*

Auto-entrepreneurs

inscrits au centre de formalité des entreprises (CFE)

Franchisés indépendants

cafés et restaurants (sous conditions)

*Sauf : pharmacies, professions libérales, campings, restaurants gastronomiques, hôtels-restaurants

QUELS PROJETS SONT ÉLIGIBLES ?

1) Tous projets d'investissement qui concernent l'activité commerciale et artisanale : rénovation de vitrine, équipements de sécurité, aménagement pour l'accessibilité, modernisation d'activité, mises en conformité, agrandissement des locaux pour accueillir la clientèle, équipement e-commerce, etc.

2) Localisés dans le périmètre d'Arles centre ancien

QUEL MONTANT D'AIDE ?

40% maximum des dépenses éligibles dans la limite de 1000€ à 8000€ d'aide.

(sous conditions)

Une seule aide sera accordée par entreprise

CONSTITUTION DU DOSSIER

Retirez votre dossier de subvention auprès d'ACCM. Complétez votre dossier avec l'aide de votre conseiller consulaire et transmettez-le à ACCM



INSTRUCTION DOSSIER

Le comité d'attribution instruit votre dossier. La décision (acceptation ou refus) vous est adressée par courrier



TRAVAUX

Vos travaux sont suivis par le chargé de mission Fisac et votre conseiller consulaire. Attention : vous avez 12 mois maximum, après attribution, pour les réaliser



PROCÉDURE DE PAIEMENT

Votre projet est abouti et conforme : vous fournissez la liste des pièces du dossier de versement à ACCM avec le soutien de votre conseiller consulaire

